

2021 DPE 28 Subventions (74.500 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des « Territoires Zéro Déchet »

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Alors que 3000 tonnes de déchets ménagers, issues des Parisiens mais également des activités commerciales, économiques et touristiques, sont collectées chaque jour à Paris, la Ville de Paris est engagée dans une dynamique de réduction significative des quantités de déchets collectés tout en favorisant le tri, le recyclage et la valorisation de ceux qui n'ont pu être évités, dans le but de préserver les matières premières, de supprimer le recours à l'enfouissement et de réduire l'incinération. L'objectif « zéro déchet non valorisé » constitue dans ce cadre l'un des axes majeurs pour concrétiser la transition écologique dans la capitale.

À ce titre, la Ville de Paris soutient activement les associations qui œuvrent quotidiennement sur le territoire parisien pour impliquer les habitants dans une démarche de réduction et de valorisation des déchets. Ce soutien s'incarne notamment dans l'aide apportée aux recycleries et aux ressourceries pour développer leurs activités. Mais d'autres associations agissent également sur ces problématiques et permettent d'étendre les actions menées au bénéfice des citoyens en faveur du « zéro déchet non valorisé ». Suppression des produits plastiques à usage unique, allongement de la durée de vie des produits, développement de projets « zéro déchet », sont autant d'actions qui justifient pleinement le soutien de la Ville de Paris à ces structures. Au-delà de leur contribution directe à la réduction des déchets, ces structures sont également d'excellents vecteurs de sensibilisation à un mode de vie plus responsable à travers les ateliers, animations et événements qu'elles organisent.

Aussi, il est proposé de subventionner trois structures qui ont sollicité un soutien financier de la Ville de Paris pour renforcer le développement de leur activité.

Dans l'objectif d'allonger la durée de vie des produits, il est proposé de soutenir l'action des deux associations suivantes :

Débrouille Compagnie

Bien implantée dans le quartier Danube-Solidarité, l'association propose tout au long de l'année des activités aux riverains pour sensibiliser et former à la prévention des déchets.

Elle souhaite désormais ouvrir plus largement son atelier-boutique situé rue de la Solidarité (Paris 19^{ème}) pour organiser, sur des créneaux spécifiques (en soirée la semaine et les samedis), des ateliers de réparation, d'apprentissage et de transmission des savoir-faire dans un cadre convivial afin de former les usagers à la prise en main d'outils et de les conseiller dans leurs démarches de réparation, ou de création. Tout en renforçant le lien social entre les habitants, l'association souhaite donc renforcer son action en faveur de la prévention des déchets, mais aussi agir en faveur de la réduction des éventuels dépôts sauvages.

Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec Débrouille Compagnie la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2021, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.500 euros.

La Boutique sans argent

Depuis 2015, l'association La Boutique sans argent gère un espace de dons entre particuliers, situé au cœur du quartier Vallée de Fécamp (12^{ème}). Au sein de ce magasin atypique, chacun peut venir apporter les objets qu'il souhaite donner et récupérer des objets qui pourraient lui servir, sans transaction d'argent et sans troc.

Ce lieu permet ainsi de sensibiliser chaque année près de 20 000 visiteurs aux enjeux environnementaux liés à la consommation de masse : favoriser la réduction des déchets par le réemploi, la réutilisation et la réparation ou encore le développement des compétences citoyennes individuelles ou collectives en matière d'économie circulaire. En outre, le lieu permet aux personnes en situation de précarité d'acquérir des biens de consommation courante sans contrepartie financière. L'association a également ouvert en 2019 un café associatif attenant à son local d'activité : l'Arrière-Boutique. C'est un espace permettant à l'association d'avoir une programmation régulière d'ateliers d'économie circulaire et d'événements de sensibilisation (projections, débats, etc.), indépendamment des horaires d'ouverture de la boutique et d'équilibrer son modèle économique par la vente de boissons chaudes et fraîches.

L'association souhaite désormais consolider son activité en bâtissant un programme mensuel d'animations autour de grandes thématiques pour être modulable et évolutif selon les événements, partenariats, dans un objectif de co-construction et de participation citoyenne.

Afin de soutenir les actions de cette association, je vous propose de m'autoriser à signer avec elle la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2021, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros.

Enfin, dans l'objectif de participer au développement des « Territoires Zéro Déchet » à compter de septembre 2021 à Paris, il est proposé de soutenir les actions de l'association suivante :

Pik Pik Environnement

L'association œuvre depuis 2008 pour la promotion et le développement de l'éducation à l'environnement et plus particulièrement la diffusion d'informations et l'éducation aux bons comportements dans les domaines de la gestion des déchets, l'économie d'énergie, les pollutions intérieures et la santé environnementale, la valorisation de ressources naturelles telle que l'eau, ceci auprès du grand public et plus particulièrement des jeunes, des entreprises et des collectivités.

En 2019, l'association a directement participé à la coordination des actions et au pilotage des acteurs engagés sur la « Rue Zéro Déchet », initiée par la Mairie du 10^e arrondissement. Elle a ainsi développé des outils de communication diffusés aux différents types de cibles (commerçants, entreprises, collectifs de particuliers), sur la base des outils existants et de son savoir-faire d'animation. En outre, elle a assuré de nombreuses animations (ateliers DIY/upcycling....) ou des formations à des techniques de sensibilisation auprès des différents publics pour qu'ils puissent eux-mêmes poursuivre les actions de sensibilisation et pérenniser les bons gestes. Enfin, Pik Pik a participé à l'organisation des temps forts du projet en concertation avec les différents acteurs (fête de rentrée des classes, Noël).

Sur la base de cette expérience concluante, la Ville de Paris a souhaité proposer aux arrondissements de développer la démarche « Zéro déchet » à compter de la rentrée scolaire 2021, pour mobiliser l'ensemble des acteurs du (ou des) territoire(s) choisi(s) par les Mairies d'arrondissement en déployant des dispositifs de prévention et de valorisation des déchets à l'échelle de la rue ou du quartier. Dans ce cadre, l'association propose d'assurer le volet animation de ces Territoires Zéro Déchet, en lien étroit avec les mairies des 5^e (rue de Bazeilles), 6^e (rue Littré), 10^e (quartiers de la Grange-aux-Belles et Buisson Saint Louis) et 20^e arrondissement (quartier Réunion-Saint Blaise). D'autres mairies d'arrondissement travaillent également à l'émergence de territoires Zéro déchet en lien avec plusieurs associations qui seront en charge de l'animation de la démarche dans ces territoires.

Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec Pik Pik Environnement la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2021, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 64.000 euros.

Pour l'année 2021, il vous est donc proposé d'attribuer ces subventions pour le soutien de trois associations engagées dans la réduction des déchets, pour un montant total de 74.500 euros et de m'autoriser à signer les conventions jointes à la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2021.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de
Paris